

Réunion du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 31 mai 2013

L'an deux mille treize et le vendredi trente et un mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Éliette VALAT, Serge GOUT, Élie COUDERC, Daniel GIOVANNACCI, et Bernard ROUQUETTE.

Absent ayant donné procuration : Claire GINIER à Eliette VALAT

Absents : Johan VALMALLE, Jean Paul MARTIN

Monsieur Daniel GIOVANNACCI a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption du compte-rendu du 12 avril 2013

Convention ATESAT

Le Conseil à l'unanimité demande à bénéficier des missions d'ATESAT fournies par les services de l'Etat (DDT). Outre, la mission de base dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, le conseil municipal demande également à bénéficier des missions complémentaires suivantes dans le domaine de la voirie :

- l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,
- l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- la gestion du tableau de classement de la voirie,
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € (hors TVA) sur l'année.

La convention sera conclue pour une année et prendra effet au 1^{er} janvier 2013. Le coût annuel forfaitaire de cette mission sera établi en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2002.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ATESAT.

Amendes de Police

Concernant la sécurisation du carrefour entre D119 et la D907 2 devis ont été réalisés. L'un concernant la pose d'un miroir et d'une signalisation adaptée pour un montant de 1 289,02 € (dont environ 30 % pourrait être financé par les amendes de police) le 2^{ème} devis d'un montant de 406,64 € porte sur la peinture du STOP.

Le conseil décide de réaliser les travaux sous réserve de l'attribution du financement sur les amendes de police.

Concernant la sécurisation de ce carrefour, un courrier sera adressé à M PLANTIER afin de lui demander d'élaguer ou couper l'arbre situé dans la rampe.

Emprunt Ecole

Suite à l'ouverture des appels d'offres du 13 mai et l'analyse et décisions du 16 mai, la sommation des différents devis retenus évalue le montant prévisionnel des travaux à 114 520 €. Compte-tenu des subventions allouées, la partie restante à financer s'élève à 54 691 €. Le conseil décide de recourir à la souscription d'un emprunt de 32 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 3,78 %, aux échéances trimestrielles constantes de 701,20 € et de mettre en œuvre cette décision selon la délibération du 12 avril 2013.

Devenir de l'Ecole

Une rencontre entre le Préfet de la Lozère, le Président de l'association des parents d'élèves de Rousses et le Maire de la commune devrait apporter un éclairage sur notre demande de lever de la fermeture provisoire de l'école communale et l'affectation d'un enseignant pour la rentrée 2013/2014.

Questions diverses

Goudronnage de la voirie : La Communauté des Communes Tarnon Mimente a fait goudronner l'accès aux chalets. Profitant de la présence de l'entreprise de goudronnage, le raccord entre le chemin menant à la maison des Bouteiller et ce chemin a été commandé et réalisé pour un montant de 500 € HT.

CCAS : L'avenant au contrat de prêt a été signé par les parties (CCAS et M. / Mme LANGLAIS) comme prévu dans le contrat initial. Les remboursements seront mensuels à partir du 1er juillet 2013 jusqu'au 1^{er} juin 2018 (60 mensualités). Le remboursement sera de 133,33 € / mois sauf le 1er juillet qui sera de 133,53 € afin de rembourser l'intégralité des 8 000€.

Circulation : un arrêté municipal est décidé interdisant la circulation et les manœuvres pour les véhicules de 19 T et plus sur la voirie goudronnée conduisant aux chalets.

DETR : notre demande de subvention DETR pour la réfection du toit du temple a été rejetée le contingent étant épuisé. Cette demande sera à nouveau déposée en 2014.

Visite de sécurité : au vu des indisponibilités des membres des conseillers, le conseil décide de reporter à l'automne la visite de sécurité prévue le 23 juin.

Panneau UNESCO : Le conseil décide de ne pas acheter de panneau concernant le classement des Cévennes et Causses au patrimoine mondiale de l'UNESCO pour l'agropastoralisme.

Eau de Cabrillac : Une réunion a eu lieu le 31 mai 2013 concernant la fourniture de l'eau aux habitants de Cabrillac, la prise d'eau dans la jonte n'étant pas conforme légalement.

Bail emphytéotique: Le projet de Bail a été donné pour avis à Maître POTTIER. Le conseil délibère pour donner pouvoir au Maire de signer le bail emphytéotique du temple.

Mise aux normes des captages : Concernant le Bassin de Rousses la procédure à l'amiable semble ne pas pouvoir aboutir. Il faut donc soumettre à enquête publique de la mise aux normes des captages : le bassin de Rousses.

Visite ONF : L'ONF qui assure la gestion jusqu'en 2024 du sectionnal de Montcamp, après visite sur place, envisage une éclaircie de la parcelle après 2018.

Etat-Civil : pour faire face aux indisponibilités du Maire, des adjoints et des Conseillers Municipaux, une délégation d'Officier d'Etat-civil sera donnée à D. GIOVANNACCI pour le prochain mariage prévu le 17 Août 2013.

La séance est levée à 23h50.